

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

****Version en vigueur au 5 août 2026****

Applicables à l'ensemble des prestations réalisées par ****Margot DERYCKE****, maréchale-ferrante diplômée.

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre ****Margot DERYCKE****, maréchale-ferrante diplômée, et toute personne physique ou morale faisant appel à ses prestations.

Toute prise de rendez-vous ou toute intervention implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

Article 2 – Prestations

Les prestations proposées comprennent notamment :

- * Parage physiologique ;
- * Pose de ferrures ;
- * Séances de boot fitting et conseils relatifs aux hipposandales ;
- * Conseils relatifs à l'entretien, au suivi et à la gestion du pied du cheval ;
- * Vente de produits et fournitures liés à la maréchalerie.

Ces prestations sont réalisées selon les connaissances techniques et les règles de l'art applicables au jour de l'intervention.

L'évolution des connaissances scientifiques et techniques pouvant conduire à une adaptation des pratiques, les méthodes utilisées pourront évoluer au cours du suivi du cheval.

Article 3 – Rendez-vous

Le propriétaire s'engage à être présent lors de l'intervention ou à désigner une personne majeure capable de tenir et de maîtriser le cheval en toute sécurité.

À la demande expresse du propriétaire, l'intervention peut être réalisée en son absence.

Dans ce cas, le propriétaire reconnaît donner son accord pour l'intervention et demeure responsable de son cheval pendant toute la durée de celle-ci.

Le propriétaire déclare que le cheval est manipulable dans des conditions normales de sécurité et s'engage à communiquer toute information utile concernant :

- * son comportement ;
- * ses antécédents ;
- * son état de santé ;
- * ses traitements éventuels ;
- * toute particularité susceptible d'avoir une incidence sur l'intervention.

Article 4 – Conditions de sécurité

Afin de garantir la sécurité de tous, le propriétaire s'engage à mettre à disposition :

- * un cheval manipulable dans des conditions normales de sécurité ;
- * un emplacement plat, stable, propre, sec et suffisamment éclairé ;
- * un environnement calme permettant de travailler en sécurité.

Le cheval devra être correctement tenu par une personne majeure capable de le maîtriser, sauf accord contraire.

Les chiens devront être tenus à l'écart.

Les enfants et toute personne non indispensable devront rester à distance de la zone de travail pendant toute la durée de l'intervention.

Margot DERYCKE se réserve le droit de demander toute mesure supplémentaire qu'elle jugera nécessaire pour assurer la sécurité des personnes, du cheval et du matériel.

Article 5 – Comportement du cheval

Le propriétaire s'engage à signaler tout comportement dangereux ou inhabituel du cheval, notamment :

- * ruades ;
- * coups de pied ;
- * cabrés ;
- * morsures ;
- * difficultés de manipulation ;
- * agressivité ;
- * antécédents d'accidents ;
- * traitements vétérinaires ou sédation éventuelle.

En cas de comportement mettant en danger les personnes, le cheval ou le matériel, Margot DERYCKE pourra interrompre ou refuser l'intervention sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Article 6 – Refus d'intervention

Margot DERYCKE se réserve le droit de refuser ou d'interrompre une prestation lorsque notamment :

- * les conditions de sécurité ne sont pas réunies ;
- * le cheval présente un danger ;
- * le propriétaire refuse d'appliquer les consignes de sécurité ;
- * l'intervention demandée est contraire au bien-être du cheval ;
- * les conditions de travail empêchent une réalisation correcte de la prestation.

Article 7 – Responsabilité

Margot DERYCKE est tenue d'une obligation de moyens et met en œuvre toutes les compétences et précautions nécessaires à la bonne réalisation des prestations.

Le propriétaire demeure responsable de son cheval pendant toute la durée de l'intervention, y compris lorsque celle-ci est réalisée en son absence avec son accord.

La responsabilité de Margot DERYCKE ne pourra être engagée notamment en cas de dommages résultant :

- * d'un comportement imprévisible du cheval ;
- * d'informations inexactes, incomplètes ou volontairement dissimulées par le propriétaire ;
- * du non-respect des conseils ou recommandations donnés ;
- * de conditions de travail dangereuses ou inadaptées ;
- * d'un accident causé par le comportement du cheval alors que celui-ci demeure sous la responsabilité de son propriétaire.

Toutefois, les présentes CGV ne limitent pas les responsabilités qui ne peuvent légalement être exclues en application du droit français.

Article 8 – Conseils et suivi

Les recommandations données lors de l'intervention font partie intégrante du suivi proposé.

Le propriétaire demeure libre de les appliquer ou non.

Toutefois, lorsque les recommandations ou conseils ne sont pas respectés, Margot DERYCKE ne pourra être tenue responsable d'une absence d'amélioration, d'une récurrence ou de l'aggravation de l'état du cheval lorsque celles-ci sont en lien avec le non-respect des recommandations formulées.

En cas de non-respect répété des recommandations, Margot DERYCKE se réserve le droit de refuser toute intervention ultérieure.

Je veille à rester disponible pour répondre aux questions relatives au suivi du cheval, dans la limite de mes disponibilités.

Article 9 – Tarifs et paiement

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de la prestation.

Le paiement est exigible immédiatement à l'issue de l'intervention, sauf accord écrit contraire.

Tout retard de paiement pourra entraîner l'application des pénalités prévues par les dispositions légales en vigueur.

Les produits vendus restent la propriété de Margot DERYCKE jusqu'au paiement intégral.

Article 10 – Déplacements

Les déplacements sont réalisés selon les secteurs d'intervention définis par Margot DERYCKE.

Des frais de déplacement peuvent être appliqués selon la localisation ou lorsque plusieurs déplacements sont nécessaires.

Article 11 – Protection des données personnelles

Les données recueillies sont utilisées uniquement dans le cadre :

- * de la prise de rendez-vous ;
- * du suivi des chevaux ;
- * de la facturation ;
- * des obligations comptables et administratives.

Elles ne sont jamais cédées à des tiers, sauf obligation légale.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition concernant ses données personnelles.

Article 12 – Litiges

En cas de différend, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, le client consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation.

À défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les juridictions françaises territorialement compétentes.

Article 13 – Photographies

Dans le cadre du suivi des chevaux, Margot DERYCKE peut être amenée à réaliser des photographies des pieds, des membres ou des ferrures avant, pendant ou après l'intervention.

Ces photographies peuvent être utilisées à des fins de suivi technique, de comparaison de l'évolution du cheval, d'archivage ou de dossier client.

Les photographies pourront être utilisées à des fins de communication (site internet, réseaux sociaux, supports publicitaires ou pédagogiques) uniquement avec l'accord préalable du propriétaire. En l'absence d'autorisation, elles resteront strictement réservées au suivi technique du cheval.

Le propriétaire peut retirer son autorisation à tout moment pour toute utilisation future des photographies destinées à la communication. Ce retrait n'aura pas d'effet sur les utilisations déjà autorisées.

****Conditions Générales de Vente****
Version du ****5 août 2026****

****Margot DERYCKE****
Maréchale-ferrante diplômée

